



Telgruc-sur-Mer Pêcheurs plaisanciers. Bilan et discussions



De gauche à droite, Jean-Pierre Thomas, trésorier, Jean-Claude Marchadour, président et Michel Marchadour, secrétaire de l'Amicale des pêcheurs plaisanciers.

L'assemblée générale des Pêcheurs plaisanciers s'est tenue, ce vendredi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Claude Marchadour. L'association de Telgruc et ses environs compte une trentaine d'adhérents. Le bilan associatif a porté sur les difficultés et problèmes intervenus en 2017. Le droit d'accès aux plages dont l'accès est interdit à tous moteurs (demande de dérogation pour mise à l'eau déposée en mairie) a été rappelé aux adhérents. La protection et l'entretien des cales et accès bateaux sont à prévoir.

La pêche au bar en débat

Une nouvelle réglementation s'applique depuis fin 2017, interdisant la pêche du bar au-dessus du 48° parallèle (baie de Douarnenez et rade de Brest). En dessous, il est possible de garder trois bars par pêcheurs par jour. Discussion et incompréhensions sur le sujet : « Des solutions doivent être trou-

vées mais ce sont toujours les mêmes qui en pâtissent ; le poisson bouge et ne s'arrête pas au 48° parallèle ! ». Et le président de préciser : « La fédération nationale se bat auprès du parlement européen pour sortir de cette interdiction. Une inquiétude sur l'avenir de la pêche de plaisance en général : d'abord le bar et ensuite le lieu, le maquereau ».

Le bureau reconduit

Côté conseil d'administration, le tiers sortant est réélu à l'unanimité, sans démission ni entrée de nouveau membre. Le bureau est reconduit : Jean-Claude Marchadour est président ; Jean-Pierre Thomas, trésorier et Michel Marchadour, secrétaire.

▼ Pratique

Paiement de la cotisation annuelle pour 2018 : 20 € (cotisation association + adhésion fédérale + abonnement à la revue « Pêche plaisance »).